

Piloter la démarche EVRP dans son entreprise

Organisation générale :

Chaque session de formation dans les locaux de l'organisme de formation

Public(s) concerné(s) :

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP), Préventeurs d'entreprise, Membres CSE,

Objectifs généraux :

- Construire une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP) dans son entreprise en respectant les valeurs essentielles et bonnes pratiques du Réseau de Prévention (Assurance Maladie – Risques Professionnels/ INRS) afin d'établir un plan d'actions de prévention.
- Suivre et mettre à jour la démarche EVRP

Objectifs pédagogiques :

Les candidats devront être capable à l'issue de cette formation de :

- Connaître et faire le lien entre les bonnes pratiques du Réseau Prévention et la démarche de prévention en place dans son entreprise
- Fédérer une équipe pluridisciplinaire dynamique afin d'associer les compétences nécessaires à l'EvRP
- Connaître les ressources documentaires internes et externes pouvant être exploitées dans la démarche
- Promouvoir les enjeux d'une démarche participative et l'organiser
- Définir une méthode d'EvRP en respectant le cadre de sa mission dans l'entreprise
- Repérer les risques d'atteintes à la santé en prenant en compte les situations de travail analysées dans son entreprise
- Choisir et adapter un système de cotation adapté à l'EvRP de son entreprise
- Formuler un plan d'action afin de faciliter la prise de décision sur celui-ci par les donneurs d'ordre
- Accompagner le suivi du plan d'action élaboré et mettre à jour l'EvRP pour manager une réelle politique Santé Sécurité

Prérequis :

Avoir des connaissances à minimum dans le domaine de la santé et sécurité au travail soit par le biais de connaissances acquises en cursus scolaire soit par le biais de l'expérience professionnelle

Durée totale de la formation :

2 jours de face à face consécutifs avec 1 travail d'intersession au minimum et 3^{ème} journée de restitution de travaux d'intersession

Moyens utilisés et supports pédagogiques :

- Supports de cours et ressources pédagogiques
- Documentations techniques diverses,
- Ordinateur portable,
- Témoignages sur supports numériques
- Projecteur vidéo (ou affichage sur grand écran LCD),
- Paper-board et/ou tableau blanc.

Modalités pédagogiques :

Méthodes pédagogiques utilisées :

Les formations sont étayées par :

- Animation du groupe, ou sous-groupes selon séquences pédagogiques (ateliers),
- Briefing /débriefing sur l'atteinte des objectifs en individuel et/ou collectif, afin de réguler et personnaliser la formation,
- Apports théoriques et pratiques transférables
- Mises en situations concrètes, argumentées, illustrées par le formateur, par le biais d'exemples, de témoignages, ou de cas pratiques (retour d'expériences),

- Echange de pratiques entre stagiaires et formateur,

Formateurs intervenants :

- Formateur habilité par le Réseau Prévention Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS

Guy FIECHA, Formateur, Gérant FG Partenaire Prévention

Domaines de compétences en lien avec la formation délivrée :

- Formateur à l'Évaluation des risques professionnels (EVRP) habilité par le réseau prévention CARSAT/INRS
- Spécialiste, conseiller technique, auditeur, rédacteur en sécurité du travail et prévention des risques professionnels.
- Spécialiste, conseiller technique, auditeur, rédacteur en Code du travail, de Sécurité Sociale
- Ancien Vérificateur, inspecteur électricité, levage, machines Bureau Veritas.
- animateur sécurité (Diplôme délivrée par l'UIMM) dans le domaine de l'industrie.
- Homme ressource sécurité routière (formé par la CARSAT).
- Assistant technique sur dossier pénal auprès des avocats (en cours d'accréditation expert judiciaire)
- Administrateur au Conseil d'Administration de la CPAM de l'Aisne
- Administrateur à l'Observatoire Départemental du Dialogue Social de la DIRECCTE pour le département de l'Aisne

Evaluation finale et validation de la formation :

Evaluation :

- L'appréciation des résultats et des acquis des stagiaires à l'issue de la formation, se fera au travers de la mise en œuvre d'une évaluation continue permettant de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.
- La restitution l'oral du travail d'intersession

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, chaque stagiaire se verra remettre une attestation de formation précisant :

- L'intitulé exact,
- La nature,
- Les objectifs pédagogiques,
- Les dates,
- La durée effectuée,
- Le/les intervenant(s),
- Les résultats de l'évaluation des acquis (selon l'échelle suivante : Non acquis, en voie d'acquisition, acquis, maîtrisé).

Nombre de participants :

8 personnes maxi pour faciliter les échanges et garantir la bonne marche de la formation

Synopsis (non détaillé) :

